

Séance du 10 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. METERY Alain, Maire.

Présents : M. METERY Alain, M. HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, M. LACOMBE Jacky, M. BLANC Gilbert, M. LOUCHE Morgan, Mme POULARD Magalie, Mme PAGE Laetitia, Mme REGNIER Karine et Mme VANDROUX Viviane.

Absente excusée : Mme BLANCHARD Karine

Secrétaire de séance : Mme POULARD Magalie

Lecture du compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2021

Acte constitutif de la régie de recettes n° 20

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 octobre 2021 décidant la révision de la régie de recettes n° 20 avec la suppression de l'encaissement des locations et des frais relatifs à la location de la salle communale, d'une part, et, des concessions de cimetière, d'autre part,

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 9 novembre 2021,

Adopte le nouvel acte constitutif de la régie de recettes n° 20

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021

Indemnité du Receveur Municipal pour l'année 2021

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la loi prévoit le versement d'une indemnité de confection de budgets aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

L'indemnité totale pour l'année 2021 est de 30.49 € brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité de confection de budget au trésorier pour l'année 2021.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021

Avoir sur le loyer de décembre du logement de la cure suite aménagements faits par le locataire

M. Rémi KELLAL et Mme Judith FONTAINE, locataires de la cure ont donné leur débite pour le 28 décembre 2021. Ceux-ci ont faits des aménagements dans le logement qui apportent des éléments de confort supplémentaires. Après visite du logement, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver certains de ces aménagements lors du départ des locataires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de conserver des aménagements apportés par le locataire actuel
- Décide en contrepartie de lui accorder une remise sur le montant du loyer de décembre 2021
- Fixe le montant de la remise à 270 euros

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021

Fin de contrat d'Hervé SOYER, adjoint technique territorial

Monsieur le Maire rappelle que la commune a recruté Hervé SOYER le 11 septembre 2021 en CDD jusqu'au 30 novembre 2021. Il convient par conséquent, de décider du renouvellement de son contrat ou de sa nomination comme titulaire.

En accord avec la commune d'Ormes, il est décidé le renouvellement du CDD pour une durée de 6 mois.

Rapport du SIERL année 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable de l'exercice 2020.

Les conseillers remarquent que la consommation des habitants de la commune est fluctuante et s'interrogent sur les différences entre les relevés clients et ceux effectués par la SAUR.

Voir pour moderniser les compteurs (exemple : électricité) pour des relevés plus fiables.

Bilan d'activité du SYDESL 2019 et 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan d'activité du SYDESL 2019 et 2020.

Sur notre commune, la partie haute du hameau de Tiffailles proche de la mairie va pouvoir bénéficier d'un aménagement avec la mise en place d'un raccordement de secours (boucle supplémentaire) depuis le transformateur du bourg, actuellement utilisé à 50 % seulement, afin de soulager les 2 transformateurs de Tiffailles déjà en surcharge et dont la sollicitation va encore augmenter avec les nouvelles constructions en cours sur ce secteur. Cet aménagement devrait permettre de supprimer ou d'atténuer les baisses de tensions électriques parfois observées chez les habitants.

Les délégués vont se rapprocher du SYDESL pour pouvoir bénéficier de certains services proposés par le syndicat ; par exemple des études pour réaliser des économies d'énergie sur l'éclairage public.

Etude pour la mise en place de bacs jaunes pour les bâtiments communaux

A partir de février 2022, la collecte des emballages sera effectuée en porte à porte avec les bacs jaunes. Le SIVOM fournit les bacs jaunes à tous les habitants mais si les communes veulent se doter de bacs jaunes, elles doivent les acquérir à leur frais.

Le SIVOM bénéficiant de tarifs préférentiels grâce au marché passé, celui-ci propose un devis pour commande éventuelle.

Il convient par conséquent, d'étudier s'il est nécessaire que la commune s'équipe de bacs jaunes.

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un BAC JAUNE 660 LITRES au SIVOM, au prix de 120€ HT pour la salle communale.

Vente de bois

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente d'un lot de bois situé vers la cabane de chasse, sur la parcelle n° 209 section D, à Max EL MEHERES.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre :

- un lot de bois sur la parcelle n° 209 section D à Max EL MEHERES
- dit que le prix de vente est fixé à 15 euros le moule de bois de chauffage.

Le prix de vente du lot est fixé par rapport au nombre de moules de bois faits

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021

Courrier aux habitants de l'Impasse du Bois Durant

Exposé de la problématique par M. le Maire et M. Blanc.

Echange avec les conseillers sur la gestion de ce type de conflit.

Une explication complémentaire au courrier a été apportée aux habitants de l'impasse par M. Blanc.

Questions diverses

Heures complémentaires de Sylvie PAUTET, secrétaire de mairie :

Compte-tenu d'une surcharge de travail, Mme PAUTET doit faire des heures

complémentaires pour clore des dossiers avant la fin de l'année. Heures qui seront réalisées

les mercredis. Compte-tenu qu'elle ne pourra pas les récupérer, ces heures lui seront payées.

Une délibération, en date du 26 juin 2015, autorise le paiement d'heures complémentaires au personnel communal.

Décorations de Noël :

Préparation :

Samedi 20 novembre 2021 après-midi : Préparation des sapins palettes

Samedi 27 novembre en journée (membres du conseil et/ou conjoints ...) = Peinture des sapins et autres petits bricolages

Installation avec participation des habitants dans les hameaux : samedi 4 décembre 2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Alain METERY